AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

NOUVEAU REGISTRE = NOUVELLE MÉDAILLE

VOUS POSSÉDEZ UN CHIEN?

En 2020, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau règlement provincial sur l'encadrement des chiens¹ qui maintient l'obligation faite aux propriétaires d'effectuer l'enregistrement de leur(s) compagnon(s) auprès de leur municipalité de résidence, mais qui modifie cette obligation en la rendant désormais **ANNUELLE**.

Cela signifie donc que l'enregistrement **OU** que le renouvellement annuel de l'enregistrement des chiens devra maintenant être effectué à chaque année.

Pour se conformer à la Loi, la Municipalité doit donc procéder dès à présent à la mise en place d'un nouveau registre des chiens, avec les frais d'enregistrement ou de renouvellement annuel que cela implique.

Prenez note que, même si votre animal <u>possède déjà une médaille</u>, vous <u>devez</u> l'enregistrer à nouveau cette année et une <u>nouvelle médaille</u> vous sera remise.

POUR PROCÉDER À L'ENREGISTREMENT

Pour enregistrer votre ou vos chien(s), vous devez compléter, signer et retourner à la Municipalité le formulaire qui se trouve au verso de cet avis. Vous pouvez aussi le télécharger sur le site web de la Municipalité, ou encore passer en prendre un exemplaire directement aux bureaux municipaux.

Mairie de Saint-Roch-des-Aulnaies 1009, route de la Seigneurie Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0

MÉDAILLE

La Municipalité remettra au(x) propriétaire(s) ou gardien(s) de chaque chien enregistré une nouvelle médaille comportant un nouveau numéro d'enregistrement. Le coût annuel de l'enregistrement sera facturé au(x) propriétaire(s) de l'animal au coût de : 10\$/an pour un 1er chien et de 5\$/an pour chacun des chiens supplémentaires. Prenez note que :

- → La médaille et le numéro d'enregistrement demeure valide tant que le chien et son propriétaire ou gardien demeurent les mêmes. Afin de conserver à jour le registre municipal des chiens, il est important que les propriétaires informent la municipalité de tout changement aux renseignements fournis, en cas par exemple de déménagement ou encore de perte de l'animal;
- → Pour 2021, lors de la réception de votre formulaire d'enregistrement, la Municipalité vous fera parvenir votre facture ainsi que la ou les nouvelle(s) médaille(s);
- → À compter de 2022, vous recevrez automatiquement une facturation pour le renouvellement annuel de l'enregistrement de votre ou vos chien(s), en même temps que votre compte de taxes municipales;

Rappelons qu'un chien doit porter en tout temps la médaille remise par la Municipalité afin d'être identifiable, et que le coût de remplacement d'une médaille perdue ou brisée est de 5\$.

Merci par avance pour votre compréhension et votre bonne collaboration.

¹ Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, r. 1)



Formulaire d'enregistrement ou de renouvellement annuel de l'enregistrement des chiens Année :

PROPRIÉTAIRE(S)							
Nom(s) et prénom(s) :							
Adresse :							
Téléphone : Courriel :							
CHIEN(S)	# 1			# 2		# 3	
Nom :				<u> </u>		.	
Race :							
Couleur(s) :							
Sexe:	☐ mâle ☐ femelle		☐ mâle ☐ femelle		+	☐ mâle ☐ femelle	
Poids :					╁▔		
Année de naissance :							
Signe(s) distinctif(s) :							
Provenance : (animalerie, éleveur, amis)							
Stérilisation :	□ oui □ non		□ oui □	non		oui 🛘 non	
Vaccin contre la rage :	□ oui □ non		□ oui □	non		oui 🛘 non	
Si oui, date du dernier vaccin :							
Micropuçage :	□ oui □ non		□ oui □	non		oui 🛘 non	
Si oui, date du micropuçage :							
No. de la micropuce :							
Municipalité où l'animal est ou a déjà été enregistré (s'il y a lieu):							
Décision rendue par une municipalité à l'égard de l'animal ou du propriétaire (s'il y a lieu):	□ oui □ non		□ oui □	non		oui 🛘 non	
Si oui, précisez :	-						
Autres informations ou commentaires pertinents à communiquer :							
Coût :	☐ 10\$/an – 1 ^{er} chien ☐ 5\$/an – 2 ^e c		nien ☐ 5\$/an – 3° chie		n	TOTAL:	\$
Signature :				Date :			
Option de paiement :	La Municipalité vous fera parve enregistrement(s) demandé(s). auprès de votre institution finan	. Par la suite, vous p	ourrez acqui	tter votre facture par	la post	te, par paiement électro	